

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1375

présenté par

Mme Cristol, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

à l'amendement n° 121 de M. Bazin

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« aux »,

insérer les mots :

« présidents d'établissements publics de coopération intercommunale gérant des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.